

## Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

### APPEL À PROJETS 2023 EURE-ET-LOIR « FONCTIONNEMENT ET PROJETS INNOVANTS »

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) permet à l'Etat de soutenir le développement de la vie associative sur les territoires. Ce financement s'adresse aux associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

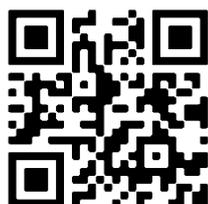
Il permet de financer :

- le fonctionnement global des petites associations
- les projets innovants des associations

La date limite des demandes de subvention est fixée **au 8 février 2023.**

Dépôt des demandes de subvention sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

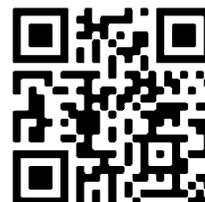
Retrouvez  
**l'appel à projets FDVA**  
fonctionnement projets  
innovants Eure-et-Loir



<https://www.ac-orleans-tours.fr/appels-a-projets-destines-aux-associations-fdva-fonjep-123061>



**Guid'Asso**  
Eure-et-Loir  
*Un réseau d'acteurs  
est là pour vous accompagner*



<https://www.ac-orleans-tours.fr/guid-asso-123070>